



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
**Service de la consommation et affaires vétérinaires**  
 Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur  
**Dienststelle für Verbraucherschutz und Veterinärwesen**



Reçue le 20 OCT. 2014 3B

**CANTON DU VALAIS  
 KANTON WALLIS**

Service des eaux de Trient  
 Administration communale  
 Le Gilliod 27  
 1929 Trient

Entreprise N° : 33203/16754

Sion, le 17 octobre 2014

**RAPPORT D'ANALYSE**

V 1

**N° de dossier : 14-VS-39699**

CONTEXTE

But du contrôle : Demande privée / Eau potable / Service des eaux de Trient  
 Prélèvement du : 07.10.2014 Effectué par : Service des eaux de Trient Date arrivée : 08.10.2014

RÉSULTATS



**N° d'échantillon : 14-33099 - Trient Village, La Cheneau - Eau de boisson dans le réseau de distribution**

Secteur : 701 - 01 TRIENT  
 Lieu de prélèvement : 5 - Trient village, la cheneau, Trient

**VS-Chimie**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VS-0324-MOP	Arsenic	µg/L	17.865	L : max. 10.000

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

La teneur en Arsenic dépasse la valeur limite fixée pour l'eau potable dans l'Ordonnance du DFI sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires du 26 juin 1995 (Etat le 1er janvier 2014).

**N° d'échantillon : 14-33100 - Forclaz, la cheneau - Eau de boisson dans le réseau de distribution**

Secteur : 702 - 02 LA FORCLAZ  
 Lieu de prélèvement : 2 - Forclaz, la cheneau, Trient

**VS-Chimie**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VS-0324-MOP	Arsenic	µg/L	14.290	L : max. 10.000

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

La teneur en Arsenic dépasse la valeur limite fixée pour l'eau potable dans l'Ordonnance du DFI sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires du 26 juin 1995 (Etat le 1er janvier 2014).



Rue Pré-d'Amédée 2, Case postale 478 / Postfach 478, 1951 Sion / 1951 Sitten  
 Tél. / Tel. 027 606 49 50 Fax 027 606 49 54 e-mail: laboratoire@admin.vs.ch www.vs.ch/scav

N° d'échantillon : 14-83101 - Trient, Tavassière source - Eau de boisson à la source

### VS-Chimie

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VS-0324-MOP	Arsenic	µg/L	2.082	L : max. 10.000

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 14-83102 - 08 COMPLEXE DU STAND - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur : 949 - 08 COMPLEXE DU STAND  
Lieu de prélèvement : 0 - 08 COMPLEXE DU STAND, Trient

### VS-Chimie

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VS-0324-MOP	Arsenic	µg/L	<1.500	L : max. 10.000

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 14-83103 - Belle place, geurs - Eau de boisson à la source

### VS-Chimie

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VS-0324-MOP	Arsenic	µg/L	1.784	L : max. 10.000

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 14-83104 - Guers, le clou - Eau de boisson à la source

### VS-Chimie

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VS-0324-MOP	Arsenic	µg/L	<1.500	L : max. 10.000

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

### ÉMOLUMENTS

Emolument : 462.00 CHF (Montant HT)

Dr. Patrick Furrer  
Chimiste  
Ce rapport a été produit par voie électronique et est valable sans signature

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.